

Bruxelles, le 31 janvier 2019  
(OR. en)

5851/19

---

**Dossiers interinstitutionnels:**

2016/0084(COD)

2016/0392(COD)

2018/0082(COD)

---

AGRI 43  
AGRILEG 22  
CHIMIE 13  
CONSOM 32  
ENT 21  
ENV 87  
IND 24  
MI 73  
WTO 29  
CODEC 229

**NOTE**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

---

Objet: **Conseil "Agriculture et pêche", 17 et 18 décembre 2018**

Point 6 f) de l'ordre du jour:

Propositions législatives en cours d'examen (Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

i) Directive sur les pratiques commerciales déloyales

ii) Règlement sur les boissons spiritueuses

iii) Règlement sur les engrais

*Informations communiquées par la présidence sur l'état d'avancement des travaux*

*Transcription des informations communiquées oralement par la présidence*

---

Les délégations trouveront en annexe la transcription des informations communiquées oralement par la présidence sous le point 6 f) de l'ordre du jour de la session du Conseil "Agriculture et pêche" des 17 et 18 décembre 2018.

Je tiens à présent à vous informer de l'état d'avancement des travaux législatifs que nous avons fait progresser au cours de notre présidence, mais qui ne figurent pas parmi les points avec débat de l'ordre du jour de la session de ce jour.

En premier lieu, en ce qui concerne la directive sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, nous nous sommes appuyés sur le travail précieux accompli par la présidence bulgare et avons fait avancer le dossier autant que possible.

Après cinq réunions au niveau du trilogue et de consultations approfondies menées avec les délégations, nous avons réussi à nous entendre sur la plupart des questions, même si nous n'avons pas pu parvenir à un accord politique sur l'ensemble du texte. Ces progrès ont été rendus possibles grâce aux efforts que vous avez déployés dans des délais extrêmement serrés. Je tiens à vous adresser mes remerciements, ainsi qu'à la Commission, pour le soutien apporté. Pour tenter une nouvelle fois de parvenir à un accord, nous avons prévu un trilogue supplémentaire pour le 19 décembre. Étant optimiste par nature, j'espère que nous aboutirons à un accord. Si ce n'est pas le cas, le dossier sera transmis à la prochaine présidence roumaine et, j'espère sincèrement qu'un accord politique interviendra au début de l'année prochaine, de sorte que les agriculteurs puissent tirer parti de cette directive attendue de longue date et améliorer leur position dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Ensuite, en ce qui concerne les boissons spiritueuses - dossier très technique, mais également politique - nous sommes heureux de vous informer qu'un accord est intervenu avec le Parlement.

Sur cette base, la semaine dernière, nous avons envoyé la lettre d'offre au Parlement et la procédure pour la mise au point du texte par les juristes linguistes a pu être lancée.

En outre, les services de la Commission ont également lancé la procédure de notification à l'OMC de l'accord approuvé à titre provisoire, conformément à l'article 2.9.2 de l'accord du Cycle d'Uruguay sur les obstacles techniques au commerce.

Si tout se passe bien, et je ne doute pas que la présidence roumaine mettra tout en œuvre à cette fin, le nouveau règlement pourra entrer en vigueur le printemps prochain.

Je tiens à rendre hommage à toutes les présidences avant la nôtre et à tous les États membres, ainsi qu'à leurs experts, pour le travail considérable qu'ils ont accompli dans ce dossier: les efforts que vous avez déployés depuis décembre 2016 ont été essentiels pour parvenir à l'accord provisoire. Je suis également consciente du rôle déterminant joué par la Commission en vue de faciliter les négociations. Je vous en remercie.

Enfin, pour ce qui est du règlement sur les engrais, la présidence est en mesure de vous annoncer qu'après plus de trente mois de négociations, nous sommes parvenus à un accord sur ce dossier important. Le trilogue final avec les représentants du Parlement européen a eu lieu le 20 novembre, suivi d'une réunion technique finale le 27 novembre.

Le 12 décembre, le Comité des représentants permanents a marqué son accord sur le texte de compromis et la lettre a été transmise au Parlement. Il s'agit d'un compromis équilibré: s'il est à certains égards décevant pour ceux qui sont plus fortement engagés sur le plan de l'économie circulaire et du respect de l'environnement, il n'en constitue pas moins une nette amélioration par rapport au système actuel. Avec les collègues autour de la table, je saisis cette occasion pour remercier toutes les présidences précédentes qui ont mené des négociations au sein du Conseil ou, par la suite, entre les institutions, à savoir les Pays-Bas, la Slovaquie, Malte, l'Estonie et la Bulgarie.

L'adoption finale, une fois le texte mis au point par les juristes-linguistes, interviendra très probablement en mars 2019, et la plupart des dispositions de fond entreront par conséquent en application en 2022.

Je tiens à vous remercier tous pour l'excellente coopération dont vous avez fait preuve afin de faire avancer le travail législatif sur ces dossiers au cours de notre présidence et je suis persuadée que cette coopération se poursuivra lors de la prochaine présidence.

---